

# Le contrat d'assurance vie Valvie Invest Patrimoine (VIP)

Les multiples avantages du contrat d'assurance vie, tant par sa souplesse de fonctionnement que par son régime juridique et fiscal spécifique, ont rendu sa détention incontournable dans une structuration de patrimoine.

Liberté de gestion, diversification des investissements, disponibilité de l'épargne, transmission des capitaux décès dans un cadre fiscal privilégié, etc. l'assurance vie répond à tous vos projets, qu'il s'agisse de la valorisation de votre capital, ou de la protection de vos proches.

## L'ESSENTIEL

- Un contrat d'**assurance vie** offrant des options pertinentes en fonction de vos objectifs
- De multiples possibilités de **gestion adaptée à votre besoin**, libre ou délégué à une société de gestion
- Une **fiscalité spécifique et attractive** en cas de vie comme en cas de décès
- Des **capitaux disponibles** à tout moment et **transmissibles en cas de décès** à un bénéficiaire désigné

## CHOISISSEZ L'OPTION PERTINENTE ET ADAPTÉE À VOS OBJECTIFS

- **L'investissement progressif** : pour lisser, dans le temps, l'entrée sur les marchés financiers
- **La désensibilisation progressive** : pour procéder à des arbitrages automatiques, au regard de vos anticipations, des évolutions de marchés ou suite à de changements de vos horizons personnels
- **L'écrêtage des plus-values** : pour systématiser et maintenir constant votre niveau d'exposition aux risques des marchés
- **L'arbitrage sur alerte** : pour procéder, automatiquement, à la cession de supports d'investissement de votre choix, à partir d'un seuil de contre-performance

## CHOISISSEZ L'OPTION PERTINENTE ET ADAPTÉE À VOS OBJECTIFS

Le(s) bénéficiaire(s) de votre choix doivent être clairement désignés dans la clause bénéficiaire.